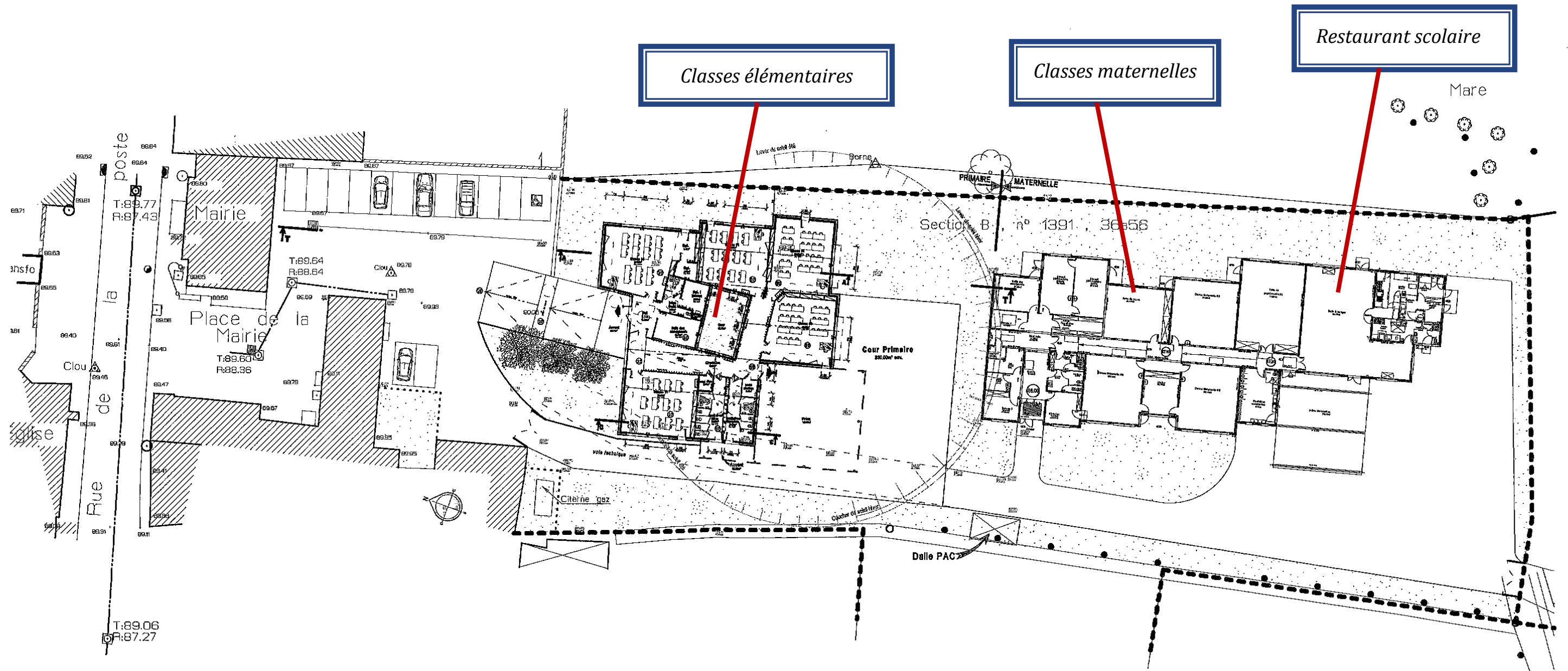


Ech : 1/250ème

Classes élémentaires

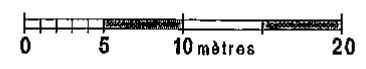
Classes maternelles

Restaurant scolaire



Groupe scolaire Marie Pape-Carpantier après construction de la seconde tranche.

Ech : 1/500ème



Les nouvelles du Conseil Municipal

Achat du chemin de Rose

Le chemin de rose cadastré B 310 d'une contenance de 515 m² est en cours d'inscription au patrimoine communal.

Voies communales

Les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés dans la voirie communale (art 161-1 du Code Rural), il est du ressort du conseil municipal de classer ces chemins ruraux du domaine privé en domaine public. Au relevé et suivi du dossier, le conseil municipal décide de nommer

- ✓ La place entre l'Église et la Poste, Place de la bascule
- ✓ La place sur le chemin de l'Ogerie, Place de l'Ogerie

Chemin de l'Allière dit « des bas »

Le conseil municipal a accepté l'aliénation de la partie du chemin traversant la propriété de M. et Mme DESNOS et l'échange avec un contournement de leur propriété.

Pour ce faire, le déclassement a nécessité une enquête publique dont Madame Louvet, Maire de Saint Célérin le Géré, nommée commissaire enquêteur, a rendu un avis favorable.

Rythmes scolaires

Le conseil municipal a décidé de reporter la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de 2014. En effet les travaux de l'école seront terminés, ce qui facilitera l'organisation de la vie scolaire ; de plus notre contrat CEJ avec la CAF se termine fin 2013, nous repartirons alors avec de nouveaux objectifs. Enfin, les communes de Sillé et St Célérin reportent également la réforme en 2014, il était important de s'harmoniser pour organiser les temps extra-scolaires. Nous utiliserons ce temps pour établir le projet pédagogique commun avec l'école conformément à la loi. En l'état actuel des choses, nous serions dans l'obligation d'embaucher 11 animateurs diplômés pour travailler 45 minutes tous les jours, sans compter les problèmes de locaux. Si le fond de la réforme est judicieux, la mise en œuvre par les communes en est difficile.

Convention camps ados

Le conseil municipal a décidé de renouveler la convention avec la commune de Connerré pour l'organisation de séjours ados aux vacances de février (séjour neige) ainsi que pour les vacances d'été (deux séjours). Les familles paieront le prix mini, la commune de Torcé prenant à sa charge la différence.

Contrats d'Avenir (CA)

Afin de répondre à un besoin, deux emplois ont été créés. Dès janvier 2013, Morgane HARDOUIN, au poste d'accueil et Julien PANETIER, aux services techniques. Au service de l'enfance, tant à l'école qu'au service animation, Laura PELÉ, est en passe de signer le 3^{ème} contrat pour le 1^{er} juin. En contrepartie des aides accordées (75%), la collectivité doit apporter aux jeunes de moins de 26 ans, une formation qualifiante.

COMMUNE DE TORCE EN VALLEE



HORAIRE DE LA MAIRIE

Lundi – jeudi – vendredi :
9h00-12h00 / 16h00-18h00
Mercredi: 9h00-12h00
02.43.29.37.15
mairie.torce.72@wanadoo.fr
Fax 02.43.29.50.25

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tous les jours de 9h00 à 11h30
Fermé le mercredi
Levée : 12h00

BIBLIOTHEQUE

Mercredi 14h30 – 17h00
Samedi 10h00 – 12h00
Dimanche 10h00 – 12h00

DECHETTERIE

Lombron – « le paturail »
02.43.20.93.23
Horaires d'été
Lundi 09h00 – 12h00
Mercredi 14h00 – 18h00
Vendredi 14h00 – 18h00
Samedi 09h00 – 12h00
Les sacs jaunes sont en mairie

SERVICES D'URGENCE LE WEEK-END

Médecin: appeler le 15
Pharmacie :
service de garde
0810.786.759

Inscriptions Centres de loisirs

Vacances de printemps

4 & 5 avril 2013

Vacances d'été

22-23-24 mai 2013

Carte d'identité

Actuellement, la délivrance d'une carte d'identité est d'environ 5 semaines. Pour éviter des désagréments, il est vivement conseillé de faire ou refaire vos démarches bien avant la date de la convocation des examens pour obtenir votre titre d'identité en temps et en heure....

La vie communale

Recensement de la population 2013

Le 16 février dernier se clôturait le recensement de la population sur notre commune. Après un mois d'enquête, Jeanine GUILLET et Hélène MORÉ, sous la coordination d'Aurélié POUPARD et d'Annick GUESLE, vous remercient chaleureusement de l'accueil que vous leur avez réservé. Elles ont enquêté **630 logements** sur notre commune dont 515 résidences principales et collecté **1351 bulletins individuels**. Monsieur le Maire informe que ces données seront notifiées à la commune après un contrôle exhaustif de l'INSEE pour être appliqué en 2015.

Le Ragondin, animal classé nuisible en Sarthe sans prédateurs naturels.

Pourquoi lutter contre les ragondins ?

- ❖ Rongeur apporté d'Amérique pour sa fourrure il provoque des dégâts importants sur les berges de nos rivières et les ouvrages hydrauliques.
- ❖ Multiplication très rapide (3 portées par an de 6 à 8 petits)
- ❖ Détruit de manière significative les cultures de céréales situées aux abords de son habitat
- ❖ Plus d'un animal sur deux est porteur de la leptospirose, maladie bactérienne transmissible à l'homme par l'eau souillée sur une plaie ou par contact avec les muqueuses (œil, bouche, nez...).

Règlementation

- ✓ Pour être piégé, le ragondin doit être classé nuisible (voir arrêté préfectoral annuel, renseignement en mairie ou FGDON72 (Tél : 02.43.85.28.65)).
- ✓ Chacun peut piéger ou faire piéger les ragondins sur ses terres
- ✓ Le piégeage nécessite une déclaration obligatoire en mairie

Pour en savoir plus : WWW.sante.gouv.fr
rubrique « Zoonoses » - WWW.pasteur.fr

Rentrée 2013 : inscrire son enfant

Les inscriptions auront lieu les lundis 6 et 13 mai entre 8h30 et 17h30 à l'école maternelle. Les parents ne pouvant venir ces 2 journées doivent prendre contact avec l'école afin de fixer un rendez-vous.

Pour inscrire un enfant il faut :

- l'autorisation d'inscription (à retirer à la mairie)
- le carnet de santé ou photocopies des vaccins obligatoires (D.T-Polio, antitétanique, antipoliomyélitique)
- le livret de famille ou extrait d'acte de naissance

Pour les enfants scolarisés dans une autre école, il faut un certificat de radiation (à demander au directeur (trice) de l'école.

Le cross de l'école aura lieu le mercredi 3 avril. Les mercredis 3 avril et 22 mai seront travaillés toute la journée.

Cette année la fête de l'école aura lieu le samedi 29 juin. Rentrée 2013 : le mardi 3 septembre.

Petite enfance

A compter du 01 mai, le multi accueil de Lombron (les queniaux) viendra compléter l'offre d'accueil des jeunes enfants proposés par la communauté de communes qui en a confié la gestion au centre social de Montfort le Gesnois. Les familles ont désormais le choix entre les 3 sites (Montfort, Connerré ou Lombron).

Les plants : fleurs et potager à domicile.

La vallée des enfants organise sa vente de végétaux sur la place de l'église le vendredi 19 avril.

Vous pouvez d'ores et déjà retirer vos bons de commande auprès de vos commerçants ou venir le jour même.

Les plants proviennent des serres des Hunaudières du Mans (travailleurs handicapés).

Autre date à retenir, la fête de l'école le 29 juin qui, cette année se déroulera à la salle Cérès en raison des travaux sur le site de l'école.

Agenda du 2^{ème} trimestre

Dates	Manifestations	Organisateurs	Lieux
07 avril	Rando VTT	Comité des Fêtes	Circuit Marcel Seery
13 avril	Spectacle pour enfants	Torcé Loisirs	Salle Cérès
19 avril	Marché aux végétaux	La vallée des enfants	Bourg
08 mai	Dépôt de gerbe et Banquet	Commune	Salle Cérès
09 mai	Moto-Cross	GST	Circuit Marcel Seery
12 juin	Concours de boules	Aînés ruraux	Terrain Boules-Salle Cérès
28 juin	Assemblée Générale	Torcé Football Club	Salle Cérès
29 juin	Fêtes de l'école	La vallée des enfants	Salle Cérès
02 juillet	Pèlerinage de la Juillette	Paroisse	Église
07 juillet	Bric à Brac	Torcé Loisirs	Bourg
13 juillet	Retraite aux flambeaux et feu d'artifice	Commune et Comité des Fêtes	Terrain de foot
14 juillet	Tir à la carabine et Mechoui sous châpiteau	Comité des Fêtes	Salle Cérès